

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 février 2009**

Décision n° **B-2009-0595**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition du lot n° 16 dans un ensemble immobilier en copropriété situé, place Guy Moquet et appartenant à la SCI Mercure

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 février 2009

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Darné J., Reppelin, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Philip, Mme David M., M. Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Barge, Passi, Charles, Vesco, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 février 2009**Décision n° B-2009-0595**

objet : **Acquisition du lot n° 16 dans un ensemble immobilier en copropriété situé, place Guy Moquet et appartenant à la SCI Mercure**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir le lot n° 16 d'un ensemble immobilier en copropriété situé place Guy Moquet à Vaulx en Velin, et appartenant à la SCI Mercure, cadastré sous le numéro 152 de la section AV.

Il s'agit d'un local commercial à usage de pharmacie, auquel sont attachés les 56/1 000 des parties communes générales. Ce local à usage commercial est occupé par la SNC Pharmacie du Mas du Taureau au titre d'un bail commercial renouvelé pour une période de 9 ans à compter du 1er octobre 2007, le tout d'une superficie de 240,09 mètres carrés.

Ce bien immobilier se situe dans le périmètre d'étude instauré sur les quartiers de l'Herpe et du Mas du Taureau à Vaulx en Velin dans le cadre du Grand projet de ville.

L'objectif est de mettre en œuvre le projet de renouvellement urbain du Mas du Taureau par une opération de démolition-reconstruction du pôle commercial existant.

Aux termes du compromis qui est lui soumis, la SCI Mercure céderait à la Communauté urbaine le lot n° 16, occupé, situé dans l'ensemble immobilier susvisé, au prix de 285 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis relatif à l'acquisition du lot n° 16 situé dans l'ensemble immobilier située place Guy Moquet à Vaulx en Velin et appartenant à la SCI Mercure.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et les actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1197 le 11 février 2008 pour la somme de 2 300 000 €.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1197, à hauteur de 285 000 € pour l'acquisition et de 4 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 février 2009.